

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 avril 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)
 - 6.2 Désignation de personnes responsables du dossier de politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude
 - 6.3 Nomination d'un représentant – Commission de Protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite–Estérel
 - 6.4 Embauche d'un responsable du Service de protection
 - 6.5 Mandater des avocats - Dossier tribunal administratif
 - 6.6 Pacte Rural - Engagement de la Ville
 - 6.7 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.8 Nomination de Madame Nadine Bonneau à titre de Directrice générale par intérim

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption – Second projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
 - 7.2 Adoption – Règlement numéro 2015-638 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
 - 7.3 P.I.I.A. – 6, chemin Fridolin-Simard, lot B-569 – Agrandissement et rénovation extérieure
 - 7.4 P.I.I.A. – 9, avenue des Récollets, lot B-247 – Agrandissement et rénovation extérieure
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Octroi du contrat – Demande d'offres de services professionnels d'ingénierie – Reconstruction de conduites d'eau potable
- 10 Correspondance
 - 10.1 MRC des Pays-d'en-Haut – Transmission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2014-629
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2015-04-030

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-031 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Coriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 mars 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-032 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 avril 2015 au montant de 99 875.78 \$ dont :

- 71 036.31 \$ sont des comptes payés;
- 28 839.47 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de documents 4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », l'assistante-greffière soumet le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2015-04-033

6.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) et toute modification à ladite demande, et à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

DÉSIGNE Monsieur Michael Ray à titre de Conseiller responsable de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-034

6.2 **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE**

CONSIDÉRANT que la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude a été adoptée par la résolution 2011-11-172;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre Nepveu et Monsieur Roger Martel à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-035

6.3 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMMISSION DE**

**PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION
SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que le Conseiller Monsieur Michael Ray siège à titre de représentant de la Ville d'Estérel à la Commission de Protection contre l'incendie de l'Agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant supplémentaire pour la Ville d'Estérel pour cette Commission;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Bruce Zikman à titre de représentant de la Ville d'Estérel pour la Commission de Protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite – Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-036 6.4 **EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DU SERVICE DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat d'une durée de 60 mois avec Sécurité des Deux-Rives concernant la fourniture de services dispensés par des agents de sécurité pour 128 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le Service de protection est un service offert par la Ville à ses citoyens et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un responsable du Service de protection pour gérer les employés de Sécurité des Deux-Rives et ce, sous l'autorité de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Guillaume Blanc;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Guillaume Blanc à titre de responsable du Service de protection.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-037 6.5 **MANDATER DES AVOCATS – DOSSIER TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que la Ville est convoquée à une audience devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), dossier SAI-M-235314-1503;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Robert McCann du Service d'évaluation de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, le 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville doit être représentée par un procureur dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

MANDATE les avocats du cabinet Prévost Fortin D'Aoust (PFD) afin qu'ils représentent la Ville d'Estérel devant ce tribunal.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-038 6.6 **PACTE RURAL – ENGAGEMENT DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a obtenu une aide financière au montant de 4 000 \$ de la part de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la caractérisation du Lac Castor dans le cadre du pacte rural;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à informer la MRC de toute modification au projet, à investir dans le projet les sommes prévues et à utiliser l'aide financière aux fins prévues dans la convention;

S'ENGAGE à produire un rapport final sur l'utilisation des sommes et ce, avant le 1^{er} mars 2016;

AUTORISE la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, toute documentation nécessaire à cette subvention du pacte rural dont le protocole d'entente financière.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-039 6.7 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Annick Dinelle et Messieurs Guillaume Blanc, Richard Dumoulin, Stéphane Paquin, Mathieu Quevillon et Julien Senez à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

- 2014-626 relatif à l'accès aux lacs Masson,

Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;

- 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-040 6.8 **NOMINATION DE MADAME NADINE BONNEAU À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de directrice générale par intérim, en cas d'absence du directeur général;

CONSIDÉRANT que le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, devra s'absenter pour une durée indéterminée pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que cette nomination sera effective pendant l'absence du directeur général;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Nadine Bonneau à titre de directrice générale par intérim pour la période où le directeur général sera absent.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2015-04-041 7.1 **ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R. 35.2)**

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage, tel qu'amendé, numéro 2006-493 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 février 2015;

CONSIDÉRANT que le présent second projet de règlement contient

des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) le 20 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 avril 2015 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que suite à la consultation publique, le Conseil a apporté certaines modifications, soit le retrait des points suivants :

- Article 1 b) Cours d'exercice
- Article 1 d) Élevage (installation)
- Article 6, 7.6.2 Distance minimale avec d'autres sources de contamination potentielles
- Article 6, 7.6.3 Dans une plaine inondable à grand courant (0-20 ans)
- Article 6, 7.6.4 Dans une plaine inondable à faible courant (20-100 ans)

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le second projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

Adoptée à l'unanimité

2015-04-042 7.2

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-638 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R. 35.2)

CONSIDÉRANT que le règlement sur l'émission des permis et certificats, tel qu'amendé, numéro 2006-496 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 février 2015;

CONSIDÉRANT que le présent règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement amendant le règlement sur

l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) a été adopté le 20 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 avril 2015 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que suite à la consultation publique, le conseil a apporté certaines modifications, soit le retrait des sous-points f et g de l'article 2;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2015-638 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

Adoptée à l'unanimité

2015-04-043 7.3 **P.I.I.A. – 6, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD, LOT B-569 – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION EXTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Échantillons des matériaux;
- Plans d'implantation et d'architecture;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU15-0403, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal du 6, chemin Fridolin-Simard, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-044 7.4 **P.I.I.A. – 9, AVENUE DES RÉCOLLETS, LOT B-247 –**

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Échantillons des matériaux;
- Plans d'implantation et d'architecture;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU15-0404, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal du 9, avenue des Récollets, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2015-04-045

9.1 **OCTROI DU CONTRAT – DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RECONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat relatif à la fourniture de services professionnels ne peut être adjugé qu'en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette Loi;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de conduites d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil municipal doit accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de conduites d'eau potable à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit *Les Services EXP Inc.*, au montant de 29 000.00 \$, taxes en sus;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

10. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de documents

10.1 **MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - TRANSMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-629**

Le greffier dépose au Conseil, séance tenante, la lettre suivante :

- MRC des Pays-d'en-Haut – Transmission du certificat de conformité corrigé pour le règlement numéro 2014-629.

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-04-046

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 27, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Nadine Bonneau, OMA
Assistante-greffière

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier ou l'assistante-greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).